



Construction de 3 passes à poissons les chantiers sont terminés



Passe de Lanas-St Maurice d'Ardèche (le 03/09/2009)



Passe de Gos (Salavas) (le 08/07/2009)



Passe de Vallon - Salavas (le 15/09/2009)

Depuis le 15 avril dernier, des travaux de construction de passes à poissons ont été engagés par le Syndicat Mixte Ardèche Claire sur les seuils de Lanas/St Maurice d'Ardèche, Gos et Vallon/Salavas.

Après un arrêt de chantier pendant l'été pour limiter les désagréments pour les vacanciers et les riverains, les travaux ont repris le 24 août.

Ils sont désormais terminés.

Le Syndicat réceptionnera les ouvrages auprès de l'entreprise ce jeudi 24 septembre.

Ces ouvrages vont contribuer à l'amélioration de la qualité écologique de nos rivières en reconnectant entre eux les habitats piscicoles.

A terme, ce sont 9 seuils que le contrat de rivière prévoit d'équiper pour rétablir la libre circulation des poissons sur 80km de cours d'eau, du Rhône à Aubenas.

Partenaires financiers :



Rhône-Alpes Région

Contrat de rivière «Ardèche et affluents d'amont»
Programme européen Life Apron II
Document d'Objectifs site B5 - Natura 2000

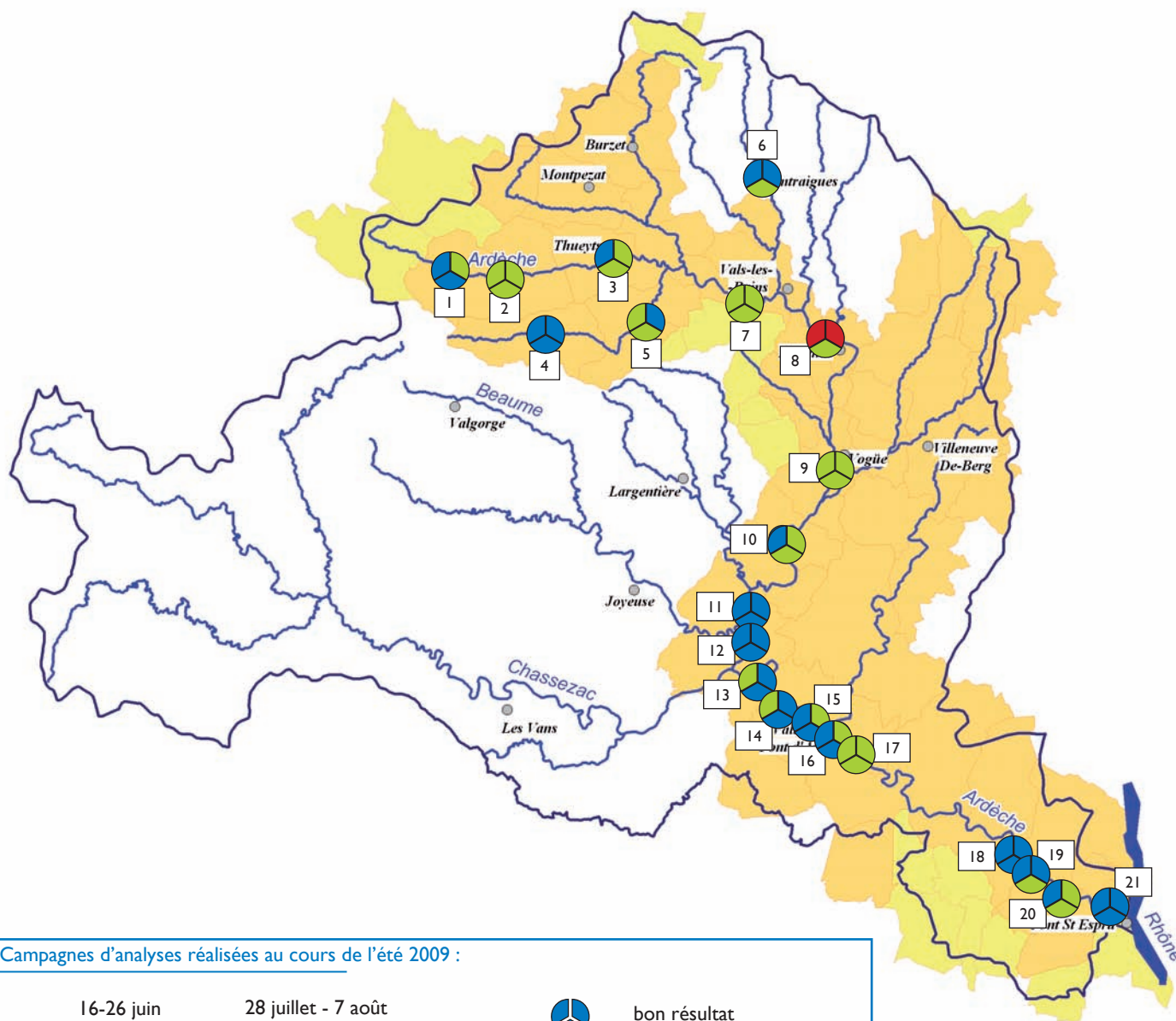
Travaux réalisés dans le cadre du



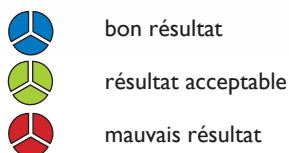
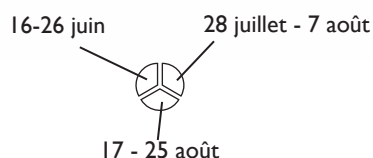


Suivis de la qualité bactériologique des eaux de l'Ardèche et de ses affluents - été 2009

Résultats des analyses sur les sites de baignade :



Campagnes d'analyses réalisées au cours de l'été 2009 :



(3 campagnes réalisées par le Syndicat Ardèche Claire associées aux résultats des analyses de la DDASS à la même période)

(seuils d'après la Directive européenne n°76-160 du 08/12/1975 concernant la qualité des eaux de baignade)

Liste des sites de baignade :

- | | | |
|---------------------------------------|--|---|
| 1 - Le Rancel - Mayres* | 8 - Plage du Poisson - Ucel | 15 - Plage des Blachas - Salavas* |
| 2 - Plage camping Les Rives - Mayres* | 9 - Plage du Pont - Vogüé | 16 - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc* |
| 3 - Pont du Diable - Thueyts* | 10 - Plage de la Reine - Balazuc* | 17 - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc* |
| 4 - Plan d'eau du Lignon - La Souche* | 11 - Plage allée du stade - Ruoms* | 18 - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche* |
| 5 - Aval step Jaujac - Jaujac* | 12 - Plage de la Bigournette - Ruoms | 19 - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche* |
| 6 - Plage du Pal - Antraigues* | 13 - Plage site I - Sampzon* | 20 - Plage du Peyrolais - St Julien de Peyrolas* |
| 7 - Plage du Goulet - Lalevade* | 14 - Plage du Port - Vallon Pont d'Arc | 21 - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche St Paullet de Caisson* |

* : Sites de baignade suivis par la DDASS

nom en bleu : Futurs sites de baignade du Schéma de cohérence des activités de loisirs

Résultats sur d'autres points d'analyse :

| | 16-26 juin | 28 juillet - 7 août | 17 - 25 août |
|--|------------|---------------------|--------------|
| 1' - Bourges à Auluevres - St Pierre de Colombier | | | |
| 1' - Fontaulière - Le Roux bas du village | | | |
| 2' - Fontaulière - amont confluence avec l'Ardèche - Meyras Pont de Labeaume | | | |
| 2' - Volane - a mont Vals les Bains | | | |
| 3' - Volane - a mont confluence avec l'Ardèche - Vals les Bains | | | |
| 3' - Sandron - amont confluence avec l'Ardèche - Ucel | | | |
| 4' - Ardèche - a val immédiat confluence Volane | | | |
| 5' - Ardèche - a val seuil de la Temple - Ucel | | | |
| 4' - 6' - Ardèche - aval station de Tartary - Aubenas | | | |
| 5' - 7' - Ardèche - aval station du Bourdary - Aubenas | | | |
| 6' - Ardèche - amont confluence avec l'Auzon - St Sernin | | | |
| 7' - Ardèche - amont confluence du Font Rome avec l'Auzon - St Sernin | | | |
| 8' - Ardèche - a mont Plage de la Reine - Balazuc | | | |
| 9' - Ardèche - a mont Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche | | | |
| 10' - Ligne - a mont des Défilés de Ruoms - lieu dit le Prat | | | |
| 10' - Ligne - a mont confluence avec l'Ardèche - Labeaume | | | |
| 11' - Chassezac - amont confluence avec l'Ardèche - St Alban Auriolles | | | |

Une qualité globalement satisfaisante, quelques secteurs à surveiller et où cibler nos efforts :

Qualité bactériologique :

Les analyses menées par la DDASS et le Syndicat Mixte Ardèche Claire tout au long de cet été montrent que, malgré une saison chaude et très sèche et une fréquentation touristique importante, une large majorité des sites de baignade sont de qualité bonne à très bonne.

5 points, souvent situés à l'aval de rejets de stations d'épuration, ont une mauvaise qualité bactériologique.

Ainsi, le futur site de la Plage du Poisson ne pourra être un site de baignade qu'après la mise en place d'un traitement complémentaire bactériologique dans le secteur de la boucle d'Aubenas (comme prévu dans le Contrat de Rivière 2007-2014).

Qualité biologique :

La qualité écologique de nos rivières est elle aussi globalement bonne, voire très bonne en particulier sur les cours d'eau de l'amont. Les indicateurs ont cependant tendance à se dégrader sur les zones les plus urbanisées de la vallée de l'Ardèche.

Une altération physique de la rivière (c'est le cas dans le secteur de la boucle d'Aubenas) et des teneurs en phosphore et en azote légèrement supérieures à la normale expliquent en partie ces observations. Ces paramètres sont responsables des phénomènes d'eutrophisation (prolifération végétale dans les milieux aquatiques entraînant une baisse de la quantité d'oxygène disponible).

Pour y remédier, la mise en place d'un traitement spécifique de ces rejets au niveau de la boucle d'Aubenas et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Vallon Pont d'Arc sont prévues dans le cadre du Contrat de Rivière.



Quantité d'eau - été 2009 :

un été très sec et venteux et une situation de sécheresse toujours sévère

Après la grande quantité de pluie et de neige tombées entre septembre 2008 et avril 2009, cet été s'est caractérisé par très peu de précipitations, beaucoup de vent et de très fortes températures.

Ces conditions climatiques, alliées au développement important et précoce de la végétation, ont aggravé la baisse du niveau de nos cours d'eau, habituelle en cette saison pour nos rivières méditerranéennes, rappelant fortement les étés secs de 2003 et 2005.

Les débits ont chuté très rapidement, le niveau de pénurie sévère étant atteint à Meyras dès la deuxième quinzaine de juin. Sur les secteurs de l'Ardèche et du Chassezac bénéficiant du soutien d'étiage, les niveaux de débits ont pu être maintenus pour, à la fois, permettre le bon déroulement des usages et limiter les impacts sur la qualité de l'eau et des milieux naturels.

A l'amont des réserves et sur les affluents, les débits sont restés faibles à très faibles pendant tout l'été.

La plus grande vigilance devra donc être maintenue en ce début d'automne.

Situation hydrologique des rivières au cours de l'été :

Cours d'eau non soutenus :

Sur l'Ardèche à Meyras, avec un débit de 0.38m³/s, le niveau pénurie sévère est atteint dès le 15 juin. Ensuite, et pendant tout l'été, la baisse des débits a été plus progressive, maintenue dans une gamme de 0.15 à 0.17m³/s, niveaux très proches du seuil de crise.

Sur l'Altier, affluent du Chassezac en Lozère, le niveau de pénurie a été atteint plus tard, dans la deuxième quinzaine de juillet (0.23m³/s). Tout au long du mois d'août, les débits se sont maintenus autour de cette valeur, les quelques orages permettant une certaine stabilité des écoulements.

Cours d'eau soutenus :

Les réserves pour le soutien d'étiage ont été constitués en totalité au cours du printemps : près de 20 millions de m³ ont ainsi été disponibles à partir du 15 juin pour soutenir le débit de l'Ardèche et du Chassezac.

Sur l'Ardèche, le débit objectif de départ (de 3 à 3.5m³/s à Vogüé) a progressivement diminué depuis le 10 août, pour atteindre 2.7m³/s au 15 septembre. 2 millions de m³ ont aussi été mobilisés pour maintenir les débits sur le bassin de la Loire.

Sur le Chassezac, le soutien d'étiage a débuté le 15 juin avec un débit objectif à 1,5 m³/s jusqu'à la fin du mois de juin pour atteindre progressivement 2,25 m³/s début septembre, puis 1,25 m³/s jusqu'au 15 septembre.

Les mesures de surveillance et de gestion de l'étiage mises en oeuvre au cours de l'été :

La zone hydrologique Ardèche non soutenue est concernée par un niveau de restriction de pénurie sévère depuis le 2 juillet 2009 (arrêté cadre sécheresse du 19/06/06 et arrêtés préfectoraux du 02 et 30/07/09 - www.ardeche.pref.gouv.fr).

Le Chassezac non soutenu dans sa partie lozérienne a été déclaré en situation d'alerte renforcée depuis le 29 juillet 2009 (équivalent au niveau pénurie sévère en Ardèche - arrêtés préfectoraux du 29/07 et 04/09/2009).

Les axes réalimentés, Ardèche et Chassezac, sont en situation de vigilance depuis le 2 juillet.

Comme chaque année, **une cellule de gestion des étiages**, organisée autour des services de l'Etat, regroupant le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, EDF, le Syndicat des eaux de la Basse Ardèche et le Syndicat Mixte Ardèche Claire, s'est réunie régulièrement pendant tout l'été afin d'assurer la surveillance des niveaux d'eau et la bonne gestion des réserves.

Les perspectives pour l'automne 2009 :

L'absence de précipitations et la fin du soutien d'étiage programmée pour le 15 septembre devraient conduire le Préfet à la prise d'un nouvel arrêté afin de renforcer localement les mesures de restriction des usages de l'eau. **A ce titre, l'Ardèche soutenue pourrait être classée en « pénurie ».**

L'ensemble du secteur méditerranéen a subit et subit encore de forte chaleur. De ce fait, la température de la mer méditerranée est en forte augmentation **ce qui pourrait provoquer des orages violents pour cet automne** (phénomène cévenol amplifié par une importante masse d'air humide au-dessus de la Méditerranée).

